

—

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 23 mars 2009

CP 09/03-21

**CONSTRUCTION DU 4ème COLLÈGE DE MONTAUBAN
DÉVOLUTION DES MARCHÉS RELATIFS A LA FOURNITURE
D'EQUIPEMENTS SPÉCIFIQUES**

—

Dans le cadre de la construction du 4ème collège de Montauban, une consultation a été lancée pour la fourniture d'équipements spécifiques.

Le marché a été décomposé en 8 lots répartis de la manière suivante :

Lot	Intitulé
1	Matériel de sciences
2	Matériel de technologie
3	Matériel de musique
4	Petit matériel de cuisine
5	Matériel audiovisuel
6	Matériel d'entretien
7	Outillages techniques
8	Matériel sportif

L'ensemble des acquisitions a été estimé à 147 000 € HT et devra être livré entre le 18 et le 28 août 2009 selon les lots.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 15 janvier 2009 sur le Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics et le 16 janvier 2009 sur La Dépêche du Midi. L'avis a également fait l'objet d'une publicité sur le site internet de la collectivité. La date limite de réception des offres a été fixée au 6 février 2009 à 16 h 30.

Les plis ont été ouverts et analysés en fonction des critères fixés à l'article 6 du règlement de la consultation et pondérés de la manière suivante :

- Valeur technique au regard du mémoire technique : 60 %
- Prix des prestations : 40 %.

Le mémoire technique devait préciser les délais de garantie des matériels (minimum 2 ans pour les lots 6 et 7), les modalités d'organisation de la prestation et tout renseignement utile sur la qualité et la provenance des matériels proposés.

Au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 9 mars 2009, a donné un avis favorable à l'attribution de l'ensemble de lots aux entreprises suivantes :

<i>Lot</i>	<i>Entreprises</i>	<i>Montant HT</i>
1 – Matériel de sciences	JEULIN	35 519,67 €
2 – Matériel de technologie	TECHNOLOGIE SERVICES	15 900,39 €
3 – Matériel de musique	SATEL	3 451,78 €
4 – Petit matériel de cuisine	CHOMETTE	11 254,59 €
5 – Matériel audiovisuel	SATEL	9 979,77 €
6 – Matériel d'entretien	SODISCOL	21 814,73 €
7 – Outillages techniques	G PRO	7 830,06 €
8 – Matériel sportif	CASAL	6 335,93 €
TOTAL		112 086,92 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres réunie le 9 mars 2009,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer les huit marchés d'équipements du 4ème collège de Montauban pour un montant total de 112 086,92 € HT :

<i>Lot</i>	<i>Entreprises</i>	<i>Montant HT</i>
1 – Matériel de sciences	JEULIN	35 519,67 €
2 – Matériel de technologie	TECHNOLOGIE SERVICES	15 900,39 €
3 – Matériel de musique	SATEL	3 451,78 €
4 – Petit matériel de cuisine	CHOMETTE	11 254,59 €
5 – Matériel audiovisuel	SATEL	9 979,77 €
6 – Matériel d'entretien	SODISCOL	21 814,73 €
7 – Outillages techniques	G PRO	7 830,06 €
8 – Matériel sportif	CASAL	6 335,93 €
TOTAL		112 086,92 €

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, toutes les pièces afférentes, bordereaux de prix supplémentaires et actes spéciaux de sous-traitance.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,